



Pression employeur

Par ludo63

bonjour, je vous explique cela fait 2 ans que je suis dans la meme entreprise, au cours d'un controle inspection du travail mon patron à reçu une amende pour non respect des heures supplementaires (paiement en primes ,nombres d'heures semaines depassées,nombres d'heures journaliere depassées) et depuis il as des doutes sur moi et un collegue et dit qu 'il veut se separé de nous soit en rupture conventionnelle soit ils nous licencieraient, mais on ne sais pour quel motifs.par contre en juin il nous a fait signe une feuille comme quoi je cite: à la demande de l'inspection du travail nous avons etudier sur le 1 er semestres 2024 , remarquer un disfonctionnement dans le traitements des heures supplementaires et comme quoi tous ete a jours heures primes etc .

je pense que j'ai fait une erreur en signant ce papier qu en penser vous? pui-je quand meme si ca se passe mal demander une regularisation des heures sur les 3 dernieres annees?

merci de vos réponses

Par Xav84

Bonjour,

Cela ne vous empêcherait pas de contester vos heures plus tard.

Mais, quand on vous soumet un papier à signer, vous signez toujours sans réfléchir?

Il faut quand même réfléchir et se donner le temps de la réflexion avant de signer. Encore plus quand l'interlocuteur est insistant.

Par ludo63

je suis d'accord avec vous mais le contexte la conjuncture ,mon boss et mon DG et que moi ca mets un coup de pression aussi ,et on est pas habitué à ce genre de chs esurtotu que j'ete pas prevenu

Par Xav84

Pour le coup, pas d'incidence car il ne s'agit pas d'une transaction.

Et un leçon pour la suite :-)

Par ludo63

donc ,si je vous comprends si litige sur mes heures supplementaires meme après avoir signé ce papier je peut aller au prud'homme pour demande une regularisation? car en effet mon patron nous paie les heures en primes

Par Xav84

Bonjour,

Sauf avoir signé un document intitulé "transaction" avec paiement d'une somme en contrepartie, oui, sans aucun problème.